



Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2021
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la soixante-quatrième session

Vienne, 9 et 10 décembre 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la trentième session

Vienne, 8-10 décembre 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour l'exercice biennal 2022-2023 (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentantes et des représentants de l'ONUDD, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements, puis des réponses écrites, qui ont été reçues le 25 octobre 2021.

2. Le projet de budget consolidé de l'ONUDD pour l'exercice biennal 2022-2023 comporte des prévisions quant aux ressources issues tant des contributions volontaires que du budget ordinaire de l'ONU, et il est soumis pour approbation à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l'Assemblée générale. Comme indiqué au paragraphe 2 du rapport de la Directrice exécutive, les contributions volontaires versées à l'ONUDD sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au titre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est présentée à l'annexe III du rapport de la Directrice exécutive. Les fonds destinés à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer un petit nombre de fonctions essentielles qui ne sont pas financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche, des initiatives internes à l'ONUDD et des éléments



de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Les fonds destinés à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond que l'ONUDC mène au siège (à Vienne) et à l'extérieur. Les dépenses d'appui aux programmes sont les montants prélevés sur les contributions afin de compenser les frais supplémentaires engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Ces coûts sont plafonnés à 13 %, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, par. 2 à 5).

3. Dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020. Pour l'exercice biennal 2022-2023, les ressources du budget ordinaire dont il est fait mention dans le budget consolidé de l'ONUDC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (chap. 16) et A/76/6 (chap. 23)]. À des fins de présentation, les prévisions de dépenses pour 2023 ont été extrapolées au même niveau que pour 2022 (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, par. 6).

II. Prévisions financières

Prévisions de recettes

4. Les recettes attendues, par source de financement, pour l'exercice biennal 2022-2023 sont les suivantes : a) 9,0 millions de dollars (1,3 %) au titre des fonds à des fins générales ; b) 575,0 millions de dollars (84,1 %) au titre des fonds à des fins spéciales ; c) 52,5 millions de dollars (7,7 %) au titre des fonds d'appui aux programmes ; et d) 47,4 millions de dollars (6,9 %) au titre du budget ordinaire (ibid., par. 45 et 52 et fig. I).

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu présenter les montants et la part des quatre sources de financement dans le montant total des recettes de 2016 à 2020, comme il ressort du tableau 1 ci-dessous. Comme le montre le tableau, les prévisions de recettes pour chaque source de financement (à l'exception des fonds à des fins générales) n'ont cessé d'augmenter entre 2016 et 2019. En 2020, elles ont diminué d'environ 18 %.

Tableau 1
Montants et part, par source de financement, 2016-2020

(En millions de dollars des États-Unis)

Source	2016		2017		2018		2019		2020	
	Montant	Part (%)								
Fonds destinés à des fins générales	3,7	1,1	4,0	1,1	4,9	1,2	4,6	1,1	4,8	1,3
Fonds destinés à des fins spéciales	277,7	86,7	320,6	85,8	348,7	86,2	365,7	85,6	311,9	86,0
Fonds d'appui aux programmes	19,4	6,1	26,7	7,1	28,8	7,1	33,9	7,9	23,6	6,5
Budget ordinaire	19,5	6,1	22,4	6,0	22,3	5,5	22,9	5,4	22,5	6,2
Total	320,4	100,0	373,7	100,0	404,7	100,0	427,0	100,0	362,9	100,0

Prévisions de dépenses

6. On trouvera dans le tableau 1 du rapport de la Directrice exécutive le montant effectif des dépenses pour 2018-2019, le budget initial et le budget révisé approuvé pour 2020-2021, le budget final pour 2020-2021 et le budget initial pour 2022-2023, par source de financement. Comme indiqué dans ce tableau, le montant total des prévisions de dépenses initiales pour l'exercice biennal 2022-2023 est de 693 009 500 dollars, soit une augmentation de 17 112 100 dollars (ou 2,5 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2020-2021. Les dépenses prévues dans le projet de budget consolidé pour 2022-2023, par source de financement, sont les suivantes : a) fonds à des fins générales : 8 726 900 dollars, montant en augmentation de 315 400 dollars (3,7 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021 ; b) fonds à des fins spéciales : 585 228 800 dollars, montant en augmentation de 16 660 800 dollars (2,9 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021 ; c) fonds d'appui aux programmes : 51 632 400 dollars, montant en augmentation de 401 900 dollars (0,8 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021 ; et d) budget ordinaire : 47 421 400 dollars, montant en augmentation de 537 700 dollars (1,1 %) par rapport au budget-programme combiné pour 2020 et 2021 (*ibid.*, tableau 1).

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu présenter un tableau ajoutant aux prévisions susmentionnées le montant effectif des dépenses pour 2020-2021 au 30 septembre 2021, ainsi que les prévisions de dépenses pour la période d'octobre à décembre 2021, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
Ressources prévues pour 2018-2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de fonds	2018-2019 (montant effectif)	2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2020-2021 (budget final)	2020-2021 (dépenses au 30 septembre)	2021 (prévisions octobre-décembre)	2022-2023 (budget initial)
Fonds destinés à des fins générales	8 072,9	8 423,2	8 411,5	8 052,0	6 770,6	1 281,4	8 726,9
Fonds destinés à des fins spéciales	602 542,7	697 886,9	568 568,0	556 566,0	476 484,6	80 081,3	585 228,8
Fonds d'appui aux programmes	46 538,3	56 990,0	52 034,3	49 171,2	42 031,8	7 139,4	51 632,4
Budget ordinaire ^a	45 253,9	46 883,7	46 883,7	46 883,7	38 422,0	8 461,7	47 421,4
Total	702 407,8	810 183,8	675 897,4	660 672,9	563 709,0	96 963,9	693 009,5

^a Inclut les ressources du budget ordinaire présentées aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2022. Les prévisions pour 2023 sont calculées, par extrapolation, sur celles de 2022.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu présenter des informations sur les prévisions de ressources par objet de dépense pour l'exercice biennal 2022-2023 et le montant effectif des dépenses pour l'exercice biennal 2020-2021, comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Ressources prévues, par objet de dépense, 2020-2021 et 2022-2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2020-2021 (dépenses effectives) ^a	Croissance		2022-2023
				Montant	Pourcentage	
Fonds destinés à des fins générales						
Postes	5 679,8	5 266,8	5 762,9	616,5	11,7	5 883,3
Autres dépenses de personnel	17,0	443,5	542,3	(443,5)	(100,0)	–
Dépenses de représentation	5,2	5,2	0,0	(5,2)	(100,0)	–
Consultants et experts	95,0	71,3	83,5	16,3	22,9	87,6
Frais de voyage du personnel	113,6	100,5	27,2	86,9	86,5	187,4
Services contractuels	53,9	54,0	39,6	65,2	120,7	119,2
Frais généraux de fonctionnement	2 359,9	2 349,2	1 315,3	(9,6)	(0,4)	2 339,6
Fournitures et accessoires	26,2	26,0	6,7	(1,2)	(4,6)	24,8
Mobilier et matériel	28,0	56,0	31,1	(28,0)	(50,0)	28,0
Contributions aux services communs	44,6	39,0	23,4	18,0	46,2	57,0
Total partiel	8 423,2	8 411,5	7 832,0	315,4	3,7	8 726,9
Fonds destinés à des fins spéciales						
Postes	228 825,3	233 324,8	245 072,8	33 889,0	14,5	267 213,8
Consultants et experts	47 360,1	45 071,2	43 840,9	(4 964,4)	(11,0)	40 106,9
Frais de voyage du personnel	71 307,7	53 404,9	30 693,4	3 748,0	7,0	57 152,9
Services contractuels	107 167,1	71 730,5	59 285,9	3 370,5	4,7	75 101,0
Frais généraux de fonctionnement	66 167,1	48 598,7	62 136,1	18 350,1	37,8	66 948,9
Fournitures et accessoires	8 897,7	6 533,0	6 596,4	4 759,5	72,9	11 292,5
Mobilier et matériel	31 238,3	31 253,3	35 071,8	1 797,7	5,8	33 051,0
Subventions et contributions	136 923,5	78 651,6	73 868,7	(44 289,5)	(56,3)	34 362,0
Total partiel	697 886,9	568 568,0	556 566,0	16 660,9	2,9	585 228,8
Fonds d'appui aux programmes						
Postes	44 687,6	39 492,9	38 462,1	2 951,1	7,5	42 444,0
Autres dépenses de personnel	2 948,2	2 758,2	2 770,6	(313,9)	(11,4)	2 444,3
Dépenses de représentation	4,0	3,7	0,7	0,3	8,1	4,0
Consultants et experts	181,0	213,8	230,9	(54,8)	(25,6)	159,0
Frais de voyage du personnel	1 247,4	988,5	395,6	70,3	7,1	1 058,8
Services contractuels	4 145,9	3 877,8	3 343,3	(2 125,8)	(54,8)	1 752,0
Frais généraux de fonctionnement	3 203,0	4 169,7	3 628,6	(972,2)	(23,3)	3 197,5
Fournitures et accessoires	67,8	62,5	24,9	(6,3)	(10,1)	56,2
Mobilier et matériel	163,3	163,4	204,1	(100,4)	(61,4)	63,0
Autres dépenses	–	–	(42,1)	–	–	–
Contributions aux services communs	341,8	303,8	152,5	149,8	49,3	453,6
Total partiel	56 990,0	52 034,3	49 171,2	(401,9)	(0,8)	51 632,4
Budget ordinaire	46 883,7					
Total	810 183,8	629 013,7	613 569,2	32 019,0	5,2	645 588,1

^a Les dépenses effectives pour 2020-2021 comprennent les prévisions pour la période d'octobre 2021 à décembre 2021.

9. Le Comité consultatif note, aux tableaux 2 et 3 ci-dessus, que les dépenses pour 2020-2021, y compris les prévisions pour les trois derniers mois de l'exercice biennal, mais compte non tenu du budget ordinaire, ont été inférieures au budget révisé d'environ 15 millions de dollars. Plus précisément, par exemple, le montant total des dépenses au titre des voyages du personnel pour les trois sources de financement s'élevait à 31,1 millions de dollars, soit 57 % du budget révisé (27 % au titre des fonds à des fins générales, 57 % au titre des fonds à des fins spéciales et 40 % au titre des fonds d'appui aux programmes). Dans le budget 2022-2023, une augmentation est proposée au titre de cette ligne de dépenses de 3,9 millions de dollars (dont une augmentation de 86,5 % au titre des fonds à des fins générales et une augmentation de 7,0 % et 7,1 % au titre des fonds à des fins spéciales et des fonds d'appui au programme, respectivement). De même, dans le budget 2022-2023, une augmentation de 120,7 % est proposée pour les services contractuels au titre des fonds à des fins générales, alors que les dépenses en 2020-2021 représentaient environ 73 % du budget révisé pour cet exercice.

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée des frais de voyage du personnel au titre des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (de 157 200 dollars, soit 14,4 %) était principalement due aux activités d'appui à l'élaboration de la nouvelle Stratégie de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUSUD pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025) et prévoyait : a) les frais de voyage des responsables de la coordination de la Stratégie de l'ONUSUD pour l'égalité des genres pour participer (en personne) aux réunions annuelles des responsables de la coordination de la Stratégie à Vienne ; b) les frais de voyage de l'Équipe chargée des questions de genre pour se rendre dans les bureaux extérieurs de l'ONUSUD afin de dispenser une formation en personne ; et c) les frais de voyage de l'Équipe chargée des questions de genre pour participer aux réunions interinstitutions des Nations Unies et aux conférences sur l'égalité des genres. En ce qui concerne l'augmentation des frais de voyage du personnel relevant de la direction exécutive et de l'administration, le Comité a été informé que les 100 000 dollars proposés permettraient de couvrir les frais de voyage de l'Équipe chargée des questions de genre afin d'assumer les fonctions mentionnées ci-dessus. En outre, une enveloppe de 318 000 dollars au titre des voyages permettrait de financer les voyages de la Directrice exécutive et de son personnel (273 000 dollars) et les voyages du personnel de la Section de l'évaluation indépendante (45 000 dollars). L'enveloppe permettrait de couvrir les frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance lors des missions de la Directrice exécutive (et de son personnel, le cas échéant) dans certaines régions clés visées par les activités de programme de l'ONUSUD (par exemple en Afrique, en Amérique latine et en Asie) afin de mener des consultations de haut niveau avec les représentantes et représentants des gouvernements sur l'orientation stratégique de la coopération, de lancer de nouveaux programmes conjointement avec les principales parties prenantes du gouvernement partenaire (par exemple pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique) et de se rendre dans les capitales des principaux pays donateurs pour entamer des dialogues stratégiques sur les futurs programmes conjoints. Ces missions étaient nécessaires au cours du prochain exercice étant donné que la Directrice exécutive avait pris ses fonctions juste avant le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et qu'il lui avait été difficile de s'entretenir en personne avec des partenaires clés. Le budget prévu pour les voyages de la Section de l'évaluation indépendante permettrait à la Section de mener des évaluations stratégiques et de participer à des activités de coordination et de coopération, notamment de participer aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres instances de haut niveau. L'assemblée générale annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation donnerait l'occasion à l'ensemble des services d'évaluation d'aborder les sujets critiques de l'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier ceux liés aux réformes du système des Nations Unies, y compris l'évaluation à l'échelle du système.

11. Compte tenu du niveau peu élevé des dépenses au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et de l'absence de justifications claires pour les augmentations proposées au titre d'un certain nombre de lignes, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le projet de budget soit réaliste et compte que des informations actualisées et des justifications plus détaillées seront fournies aux Commissions lors de l'examen du présent rapport.

Fonds destinés à des fins générales

12. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que les dépenses de 8,7 millions de dollars au titre des fonds à des fins générales devraient permettre de financer ce qui suit : a) maintien du financement du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (3,7 millions de dollars) et celui de la Section de la justice (0,3 million de dollars) ; b) maintien du financement de quelques fonctions essentielles, de certains travaux normatifs (1,0 million de dollars) et des activités du Bureau de liaison de New York (1,4 million de dollars) ; c) maintien du versement d'un montant de 2,1 millions de dollars aux bureaux extérieurs de l'ONUDC rencontrant des difficultés programmatiques, afin de les aider à poursuivre leurs activités à court terme ; et d) crédits supplémentaires pour soutenir le développement de la nouvelle Stratégie de l'ONUSU et de l'ONUDC pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (2022-2025) (0,2 million de dollars) (ibid., par. 62).

Fonds destinés à des fins spéciales

13. Les dépenses qu'il est prévu d'imputer sur les fonds constitués à des fins spéciales pour 2022-2023 comprennent : a) 181,0 millions de dollars au titre du fonds du programme contre la drogue, ce qui représente une diminution de 55,5 millions de dollars (30,6 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021 ; et b) 404,1 millions de dollars au titre du fonds du programme contre le crime, ce qui représente une augmentation de 72,1 millions de dollars (ou 17,8 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021. La diminution globale au titre du fonds du programme contre la drogue s'explique essentiellement par une exécution moins active du projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie, et elle est légèrement contrebalancée par le lancement d'un nouveau projet à grande échelle à l'appui du développement, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies de réduction des cultures illicites, le développement alternatif et le renforcement global des territoires prioritaires du Gouvernement colombien. L'augmentation globale au titre du fonds du programme contre le crime s'explique principalement par une exécution plus active de plusieurs projets, dont : le projet de réforme de la procédure pénale au Panama ; le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ; le projet sur les systèmes de justice pénale au Sahel ; le projet sur le renforcement des capacités des États d'Afrique de l'Ouest à développer une réponse fondée sur les droits humains au trafic de personnes migrantes et à répondre efficacement aux violations des droits humains liées à la migration irrégulière ; le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ; et la prévention du terrorisme en Asie du Sud-Est. Les prévisions prennent également en compte l'achèvement du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public (ibid., par. 64 et annexe II).

Fonds d'appui aux programmes

14. Les dépenses qu'il est prévu d'imputer sur les fonds d'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 51,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 0,4 million de dollars (0,8 %) par rapport au budget révisé pour 2020-2021, ce qui permettrait d'atténuer le risque éventuel que l'objectif fixé en matière d'exécution des programmes ne soit pas atteint. En 2022-2023, l'ONUDC lèvera les mesures temporaires d'économie mises en place en 2020 à la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19, notamment le gel temporaire des recrutements (*ibid.*, par. 49 et 66).

15. Dans le même temps, après l'examen complet mené par l'Office sur la redéfinition des priorités pour les ressources, l'identification des gains d'efficacité, la rationalisation des processus opérationnels et l'intégration progressive des éléments du nouveau modèle de financement de l'ONUDC, le budget des dépenses d'appui aux programmes tient compte des principales mesures suivantes : a) la suppression de six postes à la Division de la gestion (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agents des services généraux) en raison de la réduction des activités de programme en Colombie et de la rationalisation des processus opérationnels (1,6 million de dollars) ; b) le gel temporaire du recrutement à la Division de la gestion (0,8 million de dollars), à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (0,4 million de dollars) et à la Division des opérations (0,3 million de dollars) ; c) la réduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division des opérations, à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et à la Division des traités (0,8 million de dollars) ; d) les estimations de la première phase du projet pilote sur le recouvrement des coûts directs, ce qui entraîne une réduction de 0,8 million de dollars ; e) les gains d'efficacité que l'Office prévoit de réaliser concernant Umoja, l'informatique, les services de conseil et les voyages (0,5 million de dollars) ; et f) le déclassement de D-1 à P-5 de deux postes de représentant au bureau de pays en Afghanistan et au Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil, et le déclassement de P-5 à P-4 d'un poste de la Division de la gestion (administrateur de programme), soit une réduction de 0,2 million de dollars (*ibid.*, par. 66 et tableaux 4 et 5).

Soldes des fonds

16. On trouvera dans le tableau 3 du rapport de la Directrice exécutive un récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2022-2023. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que les soldes des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction) s'établissent respectivement à 15,9 millions de dollars et 29,4 millions de dollars au début de l'exercice biennal 2022-2023. Les politiques financières de l'ONU exigent qu'il soit constitué, pour les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales, une réserve s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues et, pour les fonds d'appui aux programmes, une réserve représentant 20 % des dépenses annuelles. Le niveau moyen d'exécution prévu pour l'exercice biennal étant de 322,8 millions de dollars par an et le solde prévu des fonds non préaffectés (fonds destinés à des fins générales et fonds d'appui aux programmes) étant de 46,5 millions de dollars, l'ONUDC ne respecte pas pleinement les règles, qui voudraient que ce montant soit de 49,7 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près (*ibid.*, par. 68 et 69 et tableau 3).

Budget ordinaire

17. Dans son rapport (voir [A/76/7](#), chap. II), le Comité consultatif a formulé des recommandations concernant les ressources proposées pour l'ONUDC aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2022. L'Assemblée générale examine ce rapport à la partie principale de sa soixante-seizième session.

III. Prévisions d'effectifs

18. Les postes nécessaires à l'ONUDC pour les exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023 sont indiqués aux tableaux 2 et 5 du rapport de la Directrice exécutive et sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Prévisions d'effectifs, 2020-2021 et 2022-2023

(Nombre de postes)

Catégorie	2020-2021	2022-2023
Fonds à des fins générales	18	18
Total partiel	18	18
Fonds destinés à des fins spéciales		
Programme contre la drogue	103	135
Programme contre le crime	264	320
Total partiel	367	455
Fonds d'appui aux programmes	133	133
Budget ordinaire	125	125
Total	643	731

19. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que, parmi les postes financés au moyen de fonds destinés à des fins spéciales, on comptait en juin 2021, outre ceux qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 375 postes pourvus localement dans les bureaux extérieurs (68 administrateurs recrutés sur le plan national, 126 agents locaux des services généraux et 1 181 vacataires) et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire, et leur niveau change fréquemment. L'augmentation du nombre de postes est liée à l'élargissement des programmes dans les domaines de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, de la justice, de la recherche et du soutien aux organes intergouvernementaux (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, tableau 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, par rapport à 2016, le nombre de membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire avait considérablement augmenté. Le nombre de Volontaires des Nations Unies avait augmenté de 1 725 % et le nombre de consultants et de vacataires locaux et internationaux de 264 %. Le ratio fonctionnaires/personnel non fonctionnaire s'établissait comme suit : 34 % de fonctionnaires contre 66 % de non-fonctionnaires en 2016, et 23 % de fonctionnaires contre 77 % de non-fonctionnaires au 30 septembre 2021. Le recours à du personnel non fonctionnaire a considérablement augmenté, tandis que le nombre de titulaires de contrats de services avait évolué proportionnellement au nombre d'administrateurs. Le Bureau des services de contrôle interne avait achevé un audit sur l'utilisation des contrats de services en août 2021 et l'ONUDC était en train de mettre en œuvre les recommandations formulées, qui prévoyaient notamment la présentation de rapports plus fréquents et un renforcement du suivi et du contrôle du recours à des contrats de services. Dans ce contexte, il convient de noter que le Bureau des services de contrôle interne n'a pas recommandé la conversion des contrats de services en d'autres types de contrats. En outre, les nouveaux accords de services nationaux, qui remplaceront les contrats de services dans un avenir proche, offrent plus d'avantages et de prestations.

20. Le tableau 5 ci-dessous résume les informations reçues sur l'évolution du personnel de l'ONUDC au cours de la période 2016-2021.

Tableau 5
Évolution du personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,
2016-2021

(Nombre d'effectifs)

Année	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et administrateurs recrutés sur le plan national	Prestataires de services	Consultants et vacataires	Volontaires des Nations Unies	Total
2016	373	281	971	289	12	1 926
2017	378	294	1 279	397	31	2 379
2018	385	297	1 413	400	64	2 559
2019	437	328	1 348	697	95	2 905
2020	479	295	1 306	856	125	3 061
2021	509	269	1 280	1 053	219	3 330

21. Le Comité consultatif note que l'ONUDC fait appel à du personnel non fonctionnaire pendant de longues périodes et que le pourcentage de non-fonctionnaires par rapport aux fonctionnaires travaillant pour l'ONUDC a augmenté de 11 % entre 2016 et 2021. Il demande que tout soit mis en œuvre pour réduire le recours à du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et compte que les progrès accomplis à cette fin seront consignés dans le prochain projet de budget consolidé.

22. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/268](#), a souscrit à sa recommandation tendant à ce que les entités des Nations Unies exercent une supervision adéquate de l'application des politiques et directives pertinentes, notamment s'agissant de la procédure de recrutement et de la gestion globale des employés non fonctionnaires, notamment des consultants, et veillent en permanence à la transparence des informations communiquées à ce sujet. Il espère que, dans son prochain rapport budgétaire, l'ONUDC fournira des informations détaillées concernant le statut et la durée des postes pourvus localement et des contrats de louage de services administrés par le PNUD pour son compte.

23. Le Comité consultatif se dit préoccupé du fait que le remplacement de la modalité de contrat de service par la modalité d'accords de services nationaux n'ait été que brièvement évoqué dans les informations complémentaires qui lui ont été fournies, et qu'aucun détail n'ait été fourni dans le rapport de la Directrice exécutive sur les implications possibles de cette nouvelle approche. Il estime que tout remplacement de la modalité de contrat de service constituerait un changement structurel fondamental des modalités d'occupation des postes de l'ONUDC nécessitant l'approbation des Commissions. Il recommande donc que la Directrice exécutive soumette à l'approbation des Commissions, au moment où ces dernières examineront le présent rapport, une analyse et une justification détaillées de la proposition de remplacement de la modalité de contrat de service. Il demande en outre que les informations détaillées connexes soient présentées dans le prochain rapport sur le budget consolidé de l'ONUDC.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs proposés dans le rapport de la Directrice exécutive tenait compte de l'évolution des besoins en postes au titre des fonds à des fins spéciales, notamment : a) l'augmentation nette de quatre postes de la classe P-5, y compris le déclassement de D-1 à P-5 de deux postes au bureau de pays en Afghanistan et au Bureau de liaison et des partenariats au Brésil, ainsi que la création de nouveaux postes au sein du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime et du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) ; b) l'augmentation nette de 22 postes de la classe P-4, 33 postes de la classe P-3, 7 postes de la classe P-2 et 24 postes d'agent des services généraux (Autres classes), résultant des mesures prises en matière de reclassement, de suppression et de création de postes dans différentes

classes et programmes liées à l'élargissement des programmes dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, de la prévention du terrorisme, de la justice, de l'appui aux politiques et de la prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ; et c) la diminution de deux postes de la classe D-1 suite au reclassement à P-5 d'un poste au Bureau de liaison et des partenariats au Brésil et d'un poste au bureau de pays en Afghanistan. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité a été informé que l'augmentation de 88 postes au titre des fonds à des fins spéciales résultait essentiellement de l'élargissement des activités de programme pour les sous-programmes et projets suivants : a) lutte contre la criminalité transnationale organisée (consolidation de la réforme de la procédure pénale au Panama, renforcement des systèmes de justice pénale au Sahel afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues, le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption dans la région et renforcement des capacités des États d'Afrique de l'Ouest à élaborer une réponse au trafic de personnes migrantes fondée sur les droits humains et à mieux combattre les violations des droits humains liées aux migrations irrégulières) ; b) étude, analyse des tendances et criminalistique (appui au Programme de suivi et d'analyse des tendances, Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART) et rapport mondial sur la traite des personnes et le trafic de migrants) ; et c) justice (programme sur la justice pénale en Asie du Sud-Est et Programme mondial sur l'élimination de la violence contre les enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale).

25. Le Comité consultatif estime que les motifs et arguments fournis à l'appui des augmentations de postes proposées ne sont pas suffisants. Il souligne, une fois de plus, que lorsque l'évolution des missions ou des conditions opérationnelles le justifie, les postes supplémentaires et les reclassements de postes de rang supérieur doivent être précisément motivés. Il compte que davantage de motifs et arguments seront fournis aux Commissions lors de l'examen du présent rapport et dans les futurs rapports sur le budget consolidé.

IV. Questions diverses

État de la suite donnée aux recommandations en suspens

26. L'annexe V du rapport de la Directrice exécutive contient des informations sur les mesures de suivi prises pour donner suite aux recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif. Le Comité rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'il y avait 41 recommandations en suspens au 31 décembre 2019, dont 25 (61 %) avaient été entièrement mises en œuvre, 15 (37 %) étaient en cours de mise en œuvre et 1 (2 %) était devenue caduque. Au 31 décembre 2020, 15 recommandations étaient en suspens ([A/76/5/Add.10](#), par. 8 et tableau II.1). **Le Comité compte qu'il sera donné suite à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes restées en suspens dans les délais convenus.**

Recouvrement des coûts

27. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que l'ONUDC s'en tient au principe d'un taux de recouvrement des coûts de 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes et veille à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations à ce taux normal. Dans le budget consolidé pour 2022-2023, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à des projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies

(E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, par. 5). Dans le cadre de la révision de son modèle de financement, l'ONUDC a mis en place un projet pilote de recouvrement direct des coûts de certains services d'appui au siège. Le budget consolidé comprend des estimations correspondant à la première phase de ce projet pilote, couvrant les services liés au traitement des accords de financement, aux accords avec les partenaires de mise en œuvre, aux services contractuels des consultants et aux salaires (ibid., par. 50).

28. En ce qui concerne le taux de recouvrement des coûts appliqué par le bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le siège de l'ONUDC, ainsi que le bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan, continuent de prendre les mesures requises face au niveau critique de recouvrement intégral des coûts observé pour le bureau de pays et engage les initiatives propres à favoriser un niveau gérable ou souhaitable de recouvrement des coûts (A/76/5/Add.10, par. 24). Dans l'annexe V de son rapport, la Directrice exécutive indique que la recommandation est en cours d'application. Dans le cadre de l'opération de planification budgétaire pour 2022-2023, le bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan a examiné sa structure de dépenses et relevé des gains d'efficacité qui pourraient potentiellement réduire le taux de recouvrement intégral des coûts. Il continuera de revoir l'organisation et la structure des dépenses de son bureau principal en vue de trouver des économies possibles, ainsi que d'appuyer la mise en œuvre de projets afin de parvenir à de bons taux d'exécution (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, annexe V). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, compte tenu de l'évolution de la situation en Afghanistan, une équipe spéciale interdivisions dirigée par la Directrice exécutive de l'ONUDC avait été mise en place pour élaborer une stratégie visant à assurer la continuité des activités de l'ONUDC et à définir la portée de ses activités dans le pays, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies. La discussion et le plan proposé porteront sur des éléments de fond et des éléments opérationnels, notamment sur les mesures visant à assurer la viabilité du bureau de pays en Afghanistan et l'examen de l'organisation et de la structure des dépenses de son bureau principal.

Incidences du nouveau système de coordonnateurs et coordonnatrices résidents

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, du point de vue de l'ONUDC, en termes d'efficacité, le placement du système des coordonnateurs et coordonnatrices résidents au sein du Secrétariat de l'ONU, au Bureau de la coordination des activités de développement, permet à tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris l'ONUDC, de bénéficier de services et d'un appui politique et normatif pour optimiser leurs activités. Le nouveau système de délégation de pouvoirs avait permis à l'ONUDC, y compris les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, de prendre des décisions opérationnelles avec une plus grande souplesse, et rapproché cette prise de décisions du point d'exécution du mandat. L'ONUDC avait bénéficié de coordonnateurs et coordonnatrices résidents indépendant(e)s et autonomes, en particulier dans les domaines relevant de ses mandats au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les pays en tant qu'organisme résident ou organisme non résident. En outre, les bureaux extérieurs de l'ONUDC avaient participé à leurs équipes de pays des Nations Unies respectives, aux groupes de travail et aux groupes chargés du suivi des résultats correspondants, et apporté leur contribution aux plans de travail conjoints et aux exercices d'établissement de rapports en temps voulu. Les capacités de mobilisation des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, qui couvraient les domaines relevant du mandat de l'ONUDC en matière de lutte contre la criminalité, les drogues, le terrorisme et la violence, qui avaient été exacerbés pendant la pandémie de COVID-19, ont permis à l'ONUDC de poursuivre ses partenariats avec les États Membres.

30. Le Comité consultatif a également été informé que certains problèmes subsistaient, liés au chevauchement des mandats, ainsi qu'à la concurrence entre les entités des Nations Unies. Un autre problème possible était la dépendance à l'égard des personnes, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, car la coordination n'était assurée que lorsque ces personnes jouaient le rôle de manière active et neutre et encourageaient la coordination. En fait, si les mécanismes de planification et de coordination existants s'étaient améliorés, s'ils étaient laissés à eux-mêmes, ils resteraient des outils statiques et un exercice et des mécanismes stériles. Un autre problème était le manque d'intégration adéquate des piliers Humanitaire, Sécurité et Développement, principaux piliers autour desquels s'organisent les travaux de l'ONU, ce qui compromettrait le plein potentiel du système des Nations Unies. D'un point de vue spécifique à l'ONUDC, les ressources étaient extrêmement limitées en raison de la structure de financement de l'Office et de sa présence limitée sur le terrain, de sorte que la contribution de l'ONUDC à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et ses activités eu égard au programme commun étaient souvent des tâches supplémentaires pour le personnel et les employés payés par des sources de financement davantage liées à la sécurité. Dans la plupart des cas, l'ONUDC est resté une petite entité dotée d'une mission dans des domaines spécifiques n'ayant pas été pris en compte dans l'élaboration d'approches interinstitutions car il était la seule entité travaillant sur cette question précise. Dans l'ensemble, bien que les synergies soient encore faibles, il existe de plus en plus de possibilités de dresser un inventaire des initiatives interinstitutions et des projets conjoints pour fournir une assistance technique, ce qui permet de renforcer l'intégration et la coordination au sein des équipes nationales.

Contribution de l'ONUDC aux initiatives interinstitutions de partage de services

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sous la direction du Groupe des innovations institutionnelles et dans le cadre des objectifs fixés en matière de renforcement de l'efficacité, l'ONUDC avait contribué à l'élaboration de 66 stratégies relatives aux modalités de fonctionnement de nouvelle génération, en particulier dans les endroits où il avait une présence et un programme de travail important. Pour ce faire, l'ONUDC a contribué à l'élaboration du plan à moyen terme, les prévisions relatives à ses besoins reposant sur les portefeuilles de programmes existants et futurs. En ce qui concerne le Système de partage des locaux des Nations Unies, l'ONUDC a participé pleinement à la planification et au calcul des coûts de la plupart des projets actuellement en cours pour la construction de locaux communs dans les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Fidji, Liban, Malawi, Ouganda, Ouzbékistan, Rwanda, Samoa et Sénégal. L'ONUDC disposait déjà de locaux communs dans environ 70 des 121 bureaux extérieurs établis dans 87 pays. Enfin, l'ONUDC a également été un partenaire actif dans la mise en place de services de soutien communs dans la plupart des 10 pays pilotes. Grâce aux six gammes de services, l'ONUDC devrait éviter des coûts d'un montant de 3,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Dans l'ensemble, en tant que membre du Secrétariat et sous la direction du Département de l'appui opérationnel, l'ONUDC a également participé aux travaux de coordination interinstitutions menés par le Bureau de la coordination des activités de développement pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés en matière de gains d'efficacité. Dans le cadre de ce volet de la réforme, les principaux indicateurs de succès étaient l'évitement des coûts et la qualité et la durée de la prestation de services.

32. Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les incidences du nouveau système de coordonnateurs et coordonnatrices résidents, y compris la contribution de l'ONUDC aux initiatives communes interinstitutions, ainsi que sur les gains d'efficacité, les enseignements tirés et les meilleures pratiques, figureront dans le prochain projet de budget.

Gestion des risques

33. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que, dans le cadre d'un processus participatif auquel ont pris part toutes les divisions, l'ONUDC a évalué ses principaux risques de fraude et de corruption et en a dressé un inventaire qui s'articule autour de trois grands axes : a) l'influence politique exercée sur la communication d'informations relatives à l'exécution des programmes ; b) la compromission de l'intégrité du personnel et les conflits d'intérêts ; et c) l'inefficacité du contrôle et du suivi des transactions de partenaires extérieurs. Cet inventaire des risques repose sur le modèle élaboré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Une révision de l'inventaire des risques institutionnels et du plan de traitement des risques est prévue en 2021, conformément à la deuxième évaluation des risques du Secrétariat de l'ONU et compte tenu des domaines énumérés dans la recommandation que le Conseil consultatif avait formulée, ainsi que des nouveaux risques (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, annexe V).

Structure et nomenclature des bureaux extérieurs de l'ONUDC

34. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'ONUDC de définir, par le biais d'un document formel et de manière exhaustive, la forme, les fonctions, les responsabilités, les résultats attendus et la couverture géographique de ses bureaux extérieurs (A/76/5/Add.10, par. 51). À l'annexe V du rapport de la Directrice exécutive, il est indiqué que cette recommandation est en cours d'application, par l'intermédiaire de la Division des opérations, qui a rédigé une proposition de structure et de nomenclature des bureaux extérieurs, qui doit être débattue entre divisions. Cette proposition décrit le rôle et l'objectif du réseau de bureaux extérieurs, les critères appliqués pour l'examen desdits bureaux et une nouvelle forme de classification selon des catégories révisées, dans laquelle sont précisées les fonctions et la couverture géographique de chaque bureau. La proposition comporte aussi des aspects financiers qui se rapportent directement aux débats en cours au sein du groupe de travail interdivisions chargé de revoir le modèle de financement de l'ONUDC (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18, annexe V). Le Comité consultatif, dans le cadre de son examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/76/5/Add.10), a reçu une note d'orientation sur la structure et la nomenclature du réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDC qui datait de 2012.

Mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUDC collaborait avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la fourniture de services en Afrique de l'Est, principalement dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime. Des accords avec l'UNOPS ont été conclus dans le cadre du mémorandum d'accord global signé entre le Secrétariat de l'ONU et l'UNOPS, y compris ses amendements et ses directives opérationnelles. Les services fournis par l'UNOPS comprenaient des contrats de location, des services d'ingénierie et d'aide à la construction. Le mémorandum d'accord global couvrait également tous arrangements financiers et budgétaires. Le volume des services fournis par l'UNOPS pendant la période 2018-2020 s'est élevé à environ un million de dollars.